

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 7 avril 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, **le mercredi septième jour d'avril deux-mille-vingt-et-un (2021) à 18 h 45**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc, formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint, et trésorier, sont également présents.

107-04-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec le retrait du point 3.2 intitulé « Dépôt du projet de règlement numéro 871-21 pour l'achat des terrains et des travaux d'infrastructures (collectrice et placette) pour le pôle Léo. »

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement alors lieu. Une personne a demandé à être entendue :

- Monsieur Serge Vaillant

108-04-21

EMBAUCHE D'UN CHEF DE SECTION - SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT qu'un processus de dotation a été complété afin de combler le poste vacant de Chef de section - aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT le résultat des entrevues ainsi que le rapport du psychologue organisationnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Julien Gauthier à titre de chef de section - aménagement aux conditions suivantes:

- le salaire annuel est fixé à 1.05% du minimum de la classe 5;
- les avantages sociaux consentis sont ceux dans le code des conditions des employés cadres à l'exception des dispositions concernant:
 - les vacances qui seront de dix (10) jours pour l'année 2021, quinze (15) jours pour l'année 2022, et selon les dispositions du code pour les années suivantes. Si monsieur Gauthier quitte l'organisation en 2021, ladite banque de vacances sera calculée au prorata du temps réellement travaillé.
- La période de probation est de douze (12) mois;
- La progression dans l'échelle salariale sera applicable en juillet 2022 soit après ladite période de probation;

- la date d'entrée en fonction de monsieur Gauthier sera le ou vers le 10 mai 2021.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La 2^{ième} période de question prévue au règlement a alors lieu. Une personne a demandé à être entendue :

- Madame Nancy Vallée (par courriel)

109-04-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 18h54.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2021.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier